

Dispositif cantonal de décontamination

Le canton du Valais finalise en 2016 la mise en service de son dispositif cantonal de décontamination ABC (atomique – biologique – chimique). Ce dernier est composé de 2 berces de décontamination, d'une remorque de décontamination et accompagné d'un concept cantonal ABC pré hospitalier et hospitalier.



Une des berces se trouve sur le site chimique industriel de Monthey au sein du CSIC, l'autre sera positionnée à Viège à la Lonza. Chaque berce représente une unité mobile de décontamination capable de prendre en charge la décontamination de 60 patients valides par heure ou 30 à 40 en partie invalides ; une fois sur place, la berce est déployée en 20 minutes par 3 personnes et est alors immédiatement exploitable. En cas d'accident grave, il est prévu de disposer une berce à proximité de l'évènement et l'autre à l'entrée de

l'hôpital le plus proche du site accidentel.

La remorque est équipée de tout le matériel nécessaire pour la protection des personnels d'intervention mais également du matériel de décontamination individuel, de la traçabilité des patients et de la mise à disposition d'effets personnels après décontamination.



Pour mémoire, le Valais est au deuxième rang des cantons pour le risque chimique ; nous avons encore tous en tête les accidents ferroviaires de Lausanne en 1994 ainsi que celui plus récent de Dailly en 2015. A ce titre, notre nouveau dispositif vient en correction d'une faiblesse dans notre système cantonal de secours et de sauvetage. Enfin, le Valais est le premier canton suisse à se doter de ce type d'équipement de décontamination mobile qui permet une réactivité haute à ce type d'évènement.

